



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 16/10/2024  
Reçu en préfecture le 16/10/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20241014-D\_2024\_8\_17-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2024\_8\_17**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 14 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 08 Octobre 2024

Présents : 25

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Mise en œuvre de la  
stratégie photovoltaïque**

**Pouvoirs** :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien, Madame FEUILLADE Delphine

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

M. Thierry BRUYERE-ISNARD, Vice-président en charge de la transition et de l'économie, rappelle que la stratégie de développement du photovoltaïque a été élaborée par les services de la collectivité avec l'appui technique du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ardèche (SDE), de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), de l'agence AURA EE, de l'animation et des données issues du dispositif Territoire à Energie Positive (TEPOS). Il rappelle que cette stratégie est également conforme aux statuts de la collectivité. Elle a été formalisée au travers d'une note d'orientation en date du 4 avril 2024.

Celle-ci a été présentée et validée en Bureau le 22 avril 2024 et en Bureau élargi le 29 avril 2024, en présence du SDE 07.

Rappel des objectifs :

- Participer à la transition énergétique en devenant producteur d'électricité photovoltaïque,
- Engager une démarche ayant valeur d'exemple et d'entraînement auprès des communes membres, ainsi que de la population,
- Mettre en œuvre des solutions techniques et juridiques qui permettent l'implication citoyenne individuelle et collective (centrale villageoise, ...),
- Innover sur la valorisation et la consommation de l'électricité produite (mise en œuvre de l'autoconsommation ; de l'autoconsommation collective ; ...),
- Permettre à la Communauté de communes de maîtriser sur le moyen terme ses charges de consommation électrique.

Les terrains et bâtiments appartenant à la Communauté sont ciblés en priorité, avant de pouvoir éventuellement l'élargir aux toits des bâtiments publics du territoire.

Il a été validé le principe de contacter différents opérateurs publics et privés pour explorer et comparer les potentialités techniques, juridiques et financières pour chaque situation, selon la procédure de manifestation d'intérêt simplifiée. Rappel des opérateurs concernés : Beaume-Drobie Solaire, Aurance Energie, SEM Rhône Vallée Energie, Enercoop.

La commission « Transition énergétique (ENR, CTE, TEPOS), Développement économique, Économie sociale et solidaire, Développement du numérique (fibre), Mobilité » s'est réunie le 8 octobre dernier pour examiner les différents

scénarios possibles sur l'installation de centrales tant en toiture qu'au sol.

Ses conclusions sont les suivantes :

Pour le photovoltaïque en toiture :

- Futur siège de l'intercommunalité : Investissement en régie dans le cadre des marchés travaux de réhabilitation : autoconsommation individuelle avec revente du surplus.
- Crèche : Investissement en régie via une maîtrise d'ouvrage déléguée au SDE : autoconsommation individuelle avec revente du surplus.
- Batiment OM \_ ZA Avelas : location toiture à Aurance Energie avec option de mise en place d'une option pour souscrire à de l'autoconsommation collective ultérieurement (pas d'investissement, recette loyer, l'installation devient propriété de la CDC au bout de 20 ans).
- Ancien Bâtiment OM \_ ZA Avelas : location toiture à Aurance Energie avec option de mise en place d'une option pour souscrire à de l'autoconsommation collective ultérieurement (pas d'investissement, recette loyer, l'installation devient propriété de la CDC au bout de 20 ans).
- Batech (local Brigades vertes) : mise en pause du projet dans l'attente de solutions techniques adaptées, notamment pour améliorer le rendement trop faible pour ce bâtiment (ex : panneaux orientables, ...)
- Espace Sportif intercommunal : suite à un premier diagnostic structure récent qui fait apparaître les limites de charges de la toiture, la Communauté de communes va solliciter le SDEA et le SDE pour lancer une étude technique complète sur le bâtiment pour : étudier le renforcement de la structure, la pose d'isolation supplémentaire, la réfection complète de l'étanchéité, ...), la faisabilité d'une installation photovoltaïque.

Pour le photovoltaïque au sol :

Il est d'abord rappelé que le TEPOS (Territoire à Energie Positive) et le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) offrent la possibilité au territoire d'installer 10ha de photovoltaïque au sol sur la période 2023-2047. A ce jour seuls 3ha sont installés (parc de la Za des Avelas à Banne). Le terrain proposé par la Communauté de communes est l'ancienne décharge à gravats sur la commune de Banne, d'une surface totale de 3,2ha. La SEM Rhône Vallée Energie et Enercoop ont fait des propositions pour créer une petite centrale photovoltaïque (moins de 1Mwc et de 1,5ha de surface). Celles-ci ont fait l'objet d'un dialogue compétitif afin d'améliorer les conditions offertes à la collectivité. Ces propositions ont ensuite été analysées, avec l'appui d'organismes extérieurs. Après examen, le choix de la commission s'est porté sur le projet d'Enercoop, qui met en avant la prise en compte des enjeux environnementaux et la concertation citoyenne.

Le Président propose de prendre les décisions en deux étapes. D'abord de statuer sur la stratégie sur le photovoltaïque en toiture (1.) puis sur le choix de l'opérateur sur le projet photovoltaïque au sol (2.).

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**DECISIONS :**

**1. à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la stratégie sur le photovoltaïque en toiture, conformément aux propositions de la commission ;**

**2. avec 19 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 8 voix CONTRE, APPROUVE la candidature d'Enercoop pour étudier la faisabilité d'une petite centrale photovoltaïque au sol, conformément aux propositions de la commission.**

**DONNE MANDAT au Président pour solliciter ou mandater les opérateurs suivants :**

- Le SDE en maîtrise d'ouvrage déléguée pour créer l'installation sur le toit de la crèche et pour des conseils administratifs, techniques et financiers au titre de la compétence MDE (Maîtrise de l'Energie), pour l'installation sur le toit du futur du siège de la collectivité sur la commune des Vans (bâtiment D de l'ancien hôpital).
- Aurance énergie pour la location des toits des deux bâtiments intercommunaux de la ZA des Avelas sur la commune de Banne.
- Enercoop pour la location d'une partie de l'ancienne décharge à gravats sur la commune de Banne en vue d'y réaliser une centrale photovoltaïque au sol, dont la puissance sera inférieure à 1Mw, pour moins de 1,5ha au sol.

**AUTORISE le Président à lancer une étude technique globale concernant la toiture de l'espace sportif intercommunal, avec l'appui du SDEA et du SDE,**

**AUTORISE le Président à solliciter les expertises et organismes compétents pour mettre en œuvre ces projets, notamment en ce qui concerne la revente d'électricité,**

**AUTORISE le Président à signer les promesses de baux ou les baux en lien avec cette affaire,**

**AUTORISE le Président à signer tout document ou engager toute démarche concernant cette affaire.**

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241014-D\_2024\_8\_17-DE



Emis le 14/10/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le